

Quictance
 7^{me} L^{re} seindicquel
 et procureur de la
 parroisse de Champfron
 Seulz faict par le
 Sr Henry Mermety
 chasteilain de Montang

L'an 1657 et le 28 avril avant midi par devant le notaire royal.

Par Henry Mermety, châtelain de Montanges, Seigneur de Montarfier
 Virignin lequel de gré pour lui et les habitants de Champfromier au
 sujet des dîmes de la paroisse de 1618 à 1638

7
 112
 — H. 65. — +
 En Mil Dix Centz cinquante Sept et le vingt
 huitiesme d'april avant Midy par devant le
 not^{re} Royal & subsigne & dy p^{re} de la feste base
 nommee Ch^{re} & tably & constitue de sap^{re} forme
 Sr M^{re} Henry Mermety chasteilain de Montange
 Seigneur de Montarfier & Virignin lequel de
 gra pour Luy et les siens Confesse avoir
 fait et Vedeut Hon^{re} Claude bornet & de
 Thiony Coste Claudoy Jullian, nicolae Jullian
 de med^{re} Jullian baroy Claudy Cartus Louye
 p^{re}riet Louye Duval Louye burdin
 Claude Anthoyne Mermety guy foelip benatay
 Claude Gardoy Voland fil de Jean floxy
 et autres habitants

des villages de Champfronide Montfron
 Comonal de Giboy deuant p^{re} acceptant
 acceptit d'ordy et des autres habitants
 de la dite parroisse absents de ceois plain
 et d'interd^{re} payent de la d^{re} tant a paye
 L^{re} seindicquel d'ordy d'ordy tant
 d'ordy que les estrangers possedant b^{re}
 d'ordy la dite parroisse a feu M^{re} Louye
 Mermety p^{re} d'ordy Confessant des l'annee
 Mil Dix Centz et dix huit Jusques de l'annee
 Mil Dix Centz Trente Six a cause de la
 fibme quil tenoit d'ordy la dite parroisse
 du d^{re} d'ordy signee de p^{re} de p^{re}
 L^{re} Mermety Colloquante dy et subrogie
 dy son lieu et place dont il s^{re} content de
 X Claude bornet Martyn Moray Jean Mermety